



Date de Convocation	L'an deux mille seize
16/09/2016	Le vendredi 23 septembre à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
16/09/2016	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: P.GRAVIER - B.CANU – JM.COURVALET –
	JP.SPENNEL - F.CHOUBEIR-C.DUBOIS-B.KARPOFF-
	T.VENDROUX- JC.BOURNE CHASTEL – JC.QUILLET –
	P.HYEST – L.BOUCART
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Formant la majorité des membres en exercice

Absents: V.GRANDET (Pouvoir à JC.QUILLET) - C.KELLER

Mme Laurence BOUCART a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2016 :

Après lecture du compte rendu, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité. M. Courvalet s'interroge sur la mise en place de la réunion de travail en septembre sur la réorganisation des commissions. Mme le Maire l'informe qu'elle sera programmée en octobre. M. Courvalet se charge de proposer des dates.

Modalités de remboursement de 50 % par la commune de la participation des parents au transport scolaire :

Vu le budget primitif 2016 où le principe du remboursement par la commune aux parents de 50 % du coût du transport scolaire, Considérant qu'il convient de préciser les modalités de remboursement ;

Après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 abstention (P.HYEST) bénéficiant du remboursement il ne veut pas prendre part au vote, le conseil municipal décide :

- Le remboursement se fera sur la base des inscrits à la rentrée 2015/2016, la liste sera fournie par le pôle transport scolaire de la Communauté de communes.
- Un courrier sera adressé aux parents concernés leur demandant de fournir un RIB.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux avec la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école :

Considérant la demande formulée par la commune pour les travaux de modification de cheminement piétonnier aux abords de l'école communale, travaux à la charge de la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier du prix du marché de voirie de la Communauté de communes ainsi que de l'ingénierie des services communautaires sur ce point ;

Considérant par ailleurs, l'opportunité de réaliser ces travaux en même temps que les travaux programmés aux abords de l'école communale pour ainsi bénéficier des économies d'échelle liées à l'installation du chantier ;

Après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 2 abstentions (T.VENDROUX et JC.BOURNE CHASTEL (en raison des nuisances sonores), le conseil municipal décide :

- De signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux avec la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière pour définir les modalités techniques et financières de réalisation des travaux ;
- De préciser que la commune réglera la somme de 11 315 € à la réception d'un titre de recettes correspondant à la totalité des travaux complémentaires.



- De mandater Mme le Maire pour demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Département.

D'autre part, Mme le Maire précise qu'un devis supplémentaire a été demandé suite à la demande de riverains pour déplacer le plateau pour éviter les nuisances sonores. Ce devis s'élève à 14 207 € et ne sera pas pris en charge par la Communauté de communes. Par conséquent, ces travaux ne sont pas retenus étant de la compétence communautaire.

Remplacement des 3 éclairages publics dans le lotissement reine blanche :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière s'élevant à 2 000 € étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et 5 abstentions (P.HYEST, JM.COURVALET, F.CHOUBEIR, T.VENDROUX, L.BOU CART), autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière.

Décision modificative budgétaire N° 2 :

- Fonctionnement : il s'agit de reverser à la coopérative scolaire un don d'un administré pour 290 €.
- Investissement : il s'agit d'inscrire un budget supplémentaire pour les travaux de sécurisation aux abords de l'école pour 10 685 € et 2 000 € pour les 3 candélabres au lotissement reine blanche selon le tableau ci-dessous :

Article 2158 (op 10069) entretien (tracteur)		- 10 000 €
Article 2158 (op 10080) accessibilité salle de classe		- 1 800 €
Article 2041581 (op 10074) enfouissement le Coudray		- 885 €
Article 2041581 (op 10095) 3 éclairages publics reine blanche	2 000 €	
Article 2152 (op 10094) sécurisation des abords de l'école	7 477 €	
Article 2041512 (op 10092 fonds de concours)	3 208 €	
TOTAL	12 685 €	- 12 685 €

Réflexion pour adhésion à l'association GED :

Mme le Maire informe le conseil de la création d'une association GED-World basée à Bézu st Eloi dont l'objet est le troc de services et de coups de main entre les personnes dans le but de recréer du lien social durable localement et inter communes. La commune par l'intermédiaire du CCAS pourrait adhérer à cette association pour 12 € par an.

Réflexion sur la rédaction d'un arrêté réglementant les activités des parcs et jardins communaux :

Le travail de Mme le Maire et des adjoints sur ce sujet sera présenté aux conseillers municipaux pour remarques et corrections afin de rédiger un arrêté courant octobre.



Questions diverses :

- Toiture : la réfection de la toiture de l'école est terminée avec une réserve sur le bon fonctionnement de l'épandage suite au passage d'un engin.
- Chapelle Ste Austreberte : les travaux d'élagage sont terminés offrant une belle vue dégagée.
- Sentes : M. Vendroux informe du problème des ronces non entretenues sur la sente menant de la Mairie de Saint Paër au Coudray. Sente du tourniquet : l'élagage est à terminer. Sente de la chapelle au bas de Ste Austreberte : il se propose de l'entretenir.
- Terrain de sport : M. Bourne Chastel demande si ce sujet peut être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil pour présenter son projet.
- ASE : M. Quillet informe de la prolifération de la maladie du ragondin la leptospirose. Une demande de piégeage auprès de la Préfecture et de la fédération des chasseurs a été demandée. D'autre part, Mme le Maire informe qu'elle a été élue vice-présidente de l'association syndicale de l'Epte permettant ainsi à la commune d'être représentée.
- Projet école : M. Quillet informe qu'une réunion synthétique sur le projet école de la vallée de la lévrière est prévue le 5 octobre prochain à Bézu la Forêt. D'autre part, l'Etat incite les communes à se regrouper en signant des conventions leur garantissant ainsi sur 3 ans aucune fermeture de classe. Enfin, il informe que d'autres projets sont en gestation notamment la création d'un télécentre de télétravail.
- Concours maisons fleuries : Mme Boucart s'interroge sur la non organisation cette année du concours. Mme le Maire l'informe que suite au désistement dans un premier temps de la commune de Vesly puis dans un second temps de la commune de Longchamps, le concours n'a pu se faire.
- Appartement : Mme Boucart s'interroge de la suite donnée au projet réhabilitation de l'appartement de l'école. Mme le Maire l'informe que le projet n'est pas assez avancé pour déposer une demande de subvention en octobre 2016. Dans un premier temps un architecte sera choisi et un dossier sera constitué pour le proposer en 2017.
- Réunion café jeux : Mme Boucart informe que les réunions ont repris et propose une convention type pour occupation du local communal par la junior association.
- M. Hyest se fait le relais de M. Dutoict sur sa demande concernant sa clôture suite aux travaux devant sa propriété. D'autre part, il a reçu des plaintes concernant l'entretien du cimetière notamment la présence d'herbes sur les tombes suite à la tonte.
- Haie : un courrier sera adressé pour l'élagage de la haie Delagrave à l'entrée du village.

La séance est levée à 23h